

PARTICIPATION DE COÉNOVE AUX 21^{ES} RENCONTRES POUR L'ÉNERGIE
« Réformer, rénover, innover pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ! »
Le 31 mars 2021 - Événement 100% digital sur Zoom

Le mercredi 31 mars 2021 se tiendront les 21èmes Rencontres pour l'énergie, présidées par Julien Aubert, Député du Vaucluse, Anthony Cellier, Député du Gard et Célia de Lavergne, Députée de la Drôme. A l'occasion de ces rencontres, le président de l'association Coénove, Bernard Aulagne, interviendra sur la table ronde « Efficacité énergétique : quelles actions prioritaires pour accélérer ? ».

Alors que le bâtiment est le premier consommateur d'énergie en France, en améliorer l'efficacité énergétique constitue une priorité pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Mais, pour Coénove, accélérer ne peut s'entendre qu'à condition de savoir où on veut aller et de ne pas changer sans cesse la ligne d'arrivée... S'agissant d'efficacité énergétique dans la rénovation, il est urgent de redonner un objectif clair et indiscutable. La Loi de transition énergétique de 2015 fixait l'objectif d'amener l'ensemble du parc de logements au niveau BBC Reno, soit à une consommation moyenne de 80 kWhEp/m².an. La refonte en cours du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) met à bas cet objectif et propose un desserrement surprenant des exigences des seuils énergie... ainsi, la limite entre les classes B et C passe de 90 à 110 kWhEp/m².an ... incompréhensible, alors que l'efficacité énergétique pour toutes les énergies est au cœur des enjeux à venir, sauf à considérer qu'une énergie en est dispensée !

Pour accélérer, il faut être pragmatique : mobiliser toutes les filières concernées, sans exclusion, ni favoritisme aveugle. La rénovation par filière est la plus efficace. Pour le gaz, énergie de chauffage n°1 sur le parc de logements existants, le changement d'équipement représente un vrai potentiel de gain et d'efficacité, mais peine à être reconnu comme un geste de rénovation à part entière. Or le recours à une chaudière THPE permet de réduire drastiquement les émissions de CO₂ et de faire baisser la facture de 30% en un seul geste. Modulantes, les chaudières THPE s'adaptent et peuvent s'intégrer à n'importe quel moment du parcours de rénovation, sans préjudice sur le coût de l'équipement ni leur fonctionnement. Pourtant, son taux de pénétration en France est d'à peine à 30% contre 79% en Allemagne et près de 100% aux Pays bas et en Grande Bretagne !

Le gisement d'économie est donc considérable et pourtant le renouvellement du parc est menacé par la suppression anticipée du Coup de Pouce CEE chaudière gaz dès le 30 juin 2021. « *Ce signal négatif montre la confusion qui subsiste entre l'équipement et l'énergie, car on oublie que la chaudière qui accueille aujourd'hui du gaz naturel accueillera demain un gaz 100% renouvelable, sans avoir à être remplacée* » rappelle Bernard Aulagne.

Parce qu'elles soutiennent à la fois l'innovation technologique et la transition écologique, les solutions hybrides comme la pompe à chaleur, couplant une PAC électrique de petite puissance et une chaudière

gaz THPE, doivent être davantage valorisées par les pouvoirs publics. Dans un contexte de gestion optimale du système énergétique français, ces solutions présentent un double intérêt : leur performance en termes d'efficacité énergétique, mais aussi le service rendu au réseau électrique mis inéluctablement sous tension du fait de la forte augmentation des nouveaux usages dont la mobilité et le numérique.

« Dans le cadre de l'éradication du fioul souhaitée par le Gouvernement, près de 1 million de chaudières fioul sont installées à proximité d'un réseau gaz et peuvent facilement être remplacées par une chaudière THPE ou une PAC hybride. Cette dernière, identifiée par une étude conjointe de RTE et de l'Ademe comme une solution permettant d'éviter les risques liés aux pointes hivernales, a l'avantage de concilier les atouts des deux énergies, en gommant leurs limites, et illustre une complémentarité intelligente des énergies vers laquelle nous devons tendre » conclut le Président de Coénove, Bernard Aulagne.

Si vous souhaitez participer à cet événement ou solliciter une interview de Bernard Aulagne, merci de contacter A+ Conseils :

Claire-Anne BRULÉ
claireanne.aplusconseils@gmail.com
06.30.86.41.29

Christelle ALAMICHEL
calamichel@gmail.com
06.31.09.03.83

À propos de Coénove

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de l'efficacité énergétique dans le bâtiment – énergéticiens, industriels et professionnels – tous convaincus de la pertinence d'une approche basée sur la complémentarité des énergies et la place que l'énergie gaz, de plus en plus renouvelable, doit jouer dans la stratégie énergétique de la France. Elle se mobilise aux côtés des parties prenantes pour apporter des solutions innovantes et durables aux nombreux défis de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le sens de l'intérêt général. www.coenove.fr